

APPEL A RESIDENCE

« Arts textiles : dialogue entre création contemporaine & art et tradition populaires »

OBJET DE LA RESIDENCE

La Commune de Dinan lance un appel à candidature en vue d'une résidence en 2023, sur la thématique : « **Arts textiles : dialogue entre création contemporaine & art et tradition populaires** », sur le site de l'Abbaye Saint-Magloire de Léhon.

L'appel à résidence s'adresse exclusivement aux artistes du domaine des arts visuels, ayant une pratique professionnelle dans la création contemporaine, principalement en arts textiles, sans limite d'âge et de nationalité.

1

LIEU DE LA RESIDENCE ET DE L'EXPOSITION : L'ABBAYE DE LEHON

L'Abbaye Saint-Magloire de Léhon est un lieu patrimonial implanté dans les Côtes-d'Armor (à 55 km de Rennes, 35 km de Saint-Malo et 3h10 en train depuis Paris). Elle est un atout majeur du patrimoine culturel de la Commune nouvelle de Dinan. Edifiée dans une boucle de la Rance, l'ancienne Abbaye bénédictine impressionne par son état de préservation remarquable. Chaque année, d'avril à octobre, une programmation culturelle variée, dynamique et contemporaine alliant expositions, concerts et rencontres, y est proposée.



PROJET

Le Service Culture de Dinan propose une résidence de création accompagnée d'une diffusion et d'actions culturelles sur la thématique : « **Arts textiles : dialogue entre création contemporaine & art et tradition populaires** ».

Création artistique

La résidence de création a été lancée en 2022 dans la perspective de soutenir les artistes contemporains en les faisant dialoguer avec la richesse du patrimoine historique et naturel du territoire. Elle s'est ancrée sur le territoire, créant un lien avec ses composantes : habitants, éléments géographiques, naturels, historiques, patrimoniaux, etc.

En 2023, cette nouvelle résidence s'appuiera à nouveau sur l'identité du territoire en explorant une partie de la collection ethnographique du Musée de Dinan. Celui-ci proposera des objets en lien avec le tissage comme source d'inspiration pour la création d'œuvres. L'artiste sera libre de choisir ou non de les intégrer à son exposition.

Il est proposé à l'artiste d'associer ou dialoguer avec les éléments qui composent ou ont composé cette histoire (exemple : créateurs actuels, habitants, anciens ouvriers...) afin de nourrir la réflexion sur l'œuvre à produire et valoriser cette période en lui apportant une nouvelle mise en lumière.

2

→Éléments historiques :

C'est en 1952 que le Musée de Dinan sous l'impulsion de Georges Laurent, conservateur du musée, assisté de Pierre Rochereau, organise l'exposition « Bretagne » avec l'aide et le soutien du Musée National des Arts Populaires à Paris. Cette exposition est le point de départ d'une grande transformation pour le Musée de Dinan qui devient en partie un musée d'ethnographie Bretonne, c'est-à-dire un musée d'art et tradition populaires. Pierre Rochereau conservateur du musée de Dinan de 1954 à 1976 collecte minutieusement une partie importante d'objets ethnographiques en lien avec le pays de Dinan.

Riche de cette collection, reflet du petit patrimoine local, le Musée de Dinan collabore sur ce projet en proposant des objets en lien avec le tissage : braque à chanvre ; rouet polychromé ; fuseau ; cantre ; ourdissoir ; dévidoir ; porte-bobine ; bobine ; navette ; etc...ainsi que des fusaïoles qui attestent de la maîtrise des techniques de tissage dès le néolithique.

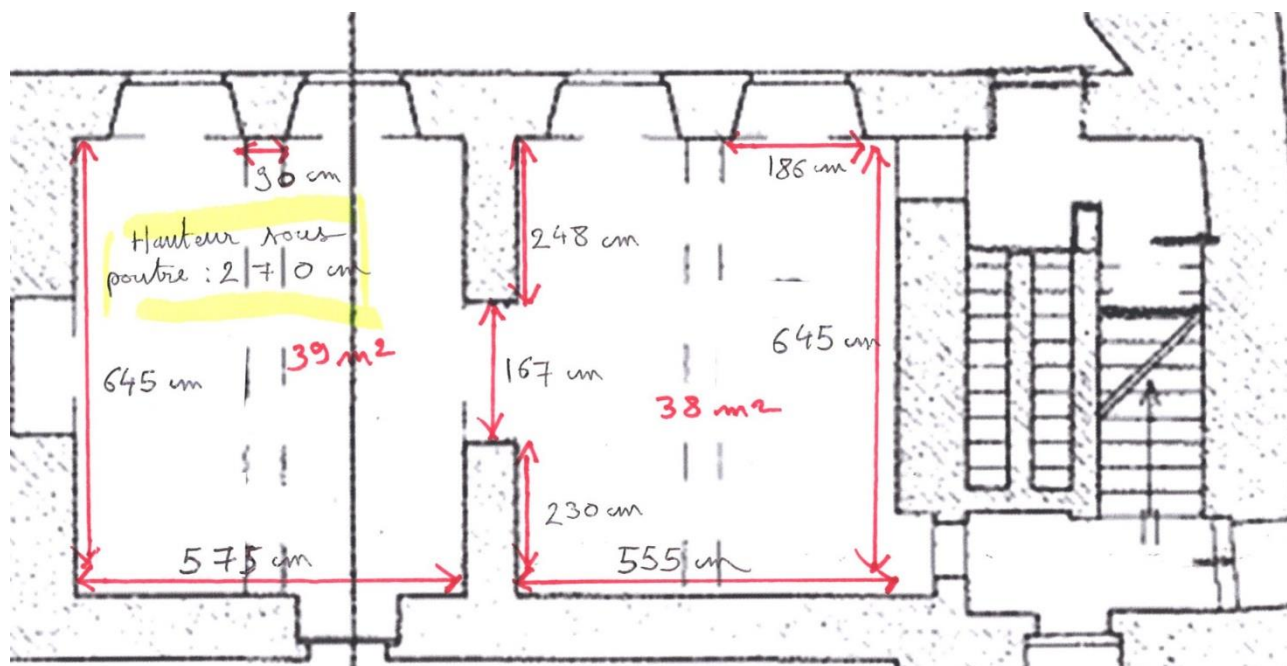


L'objectif de cette résidence autour des arts textiles est de donner les moyens de création à un artiste proposant une **approche originale du medium**, ancrée dans les enjeux de la **création contemporaine actuelle**.

Atelier de travail

L'atelier de travail de l'artiste en résidence se situe au rez-de-chaussée de l'Abbaye dans les salles paroissiales. Ces deux pièces sont conjointes, elles mesurent 39 m² et 38 m² et donnent sur le Cloître ainsi que sur les Jardins.

Voici le plan :



Actions culturelles

L'Abbaye est un lieu qui favorise la rencontre avec les publics, les artistes accueillis se situeront donc dans une démarche d'ouverture aux publics.

Il pourra donc être demandé à l'artiste de mener des actions de sensibilisation auprès de différents publics : présentation d'une étape de travail, rencontre avec le public, ateliers de pratiques artistiques. Ces interventions constitueront une part minoritaire du temps de résidence et seront réfléchies avec l'artiste. Elles feront l'objet d'une rémunération.

Exposition

L'artiste produira des œuvres qui feront l'objet d'une exposition dans la salle Noël Mars de l'Abbaye située au 1^{er} étage.



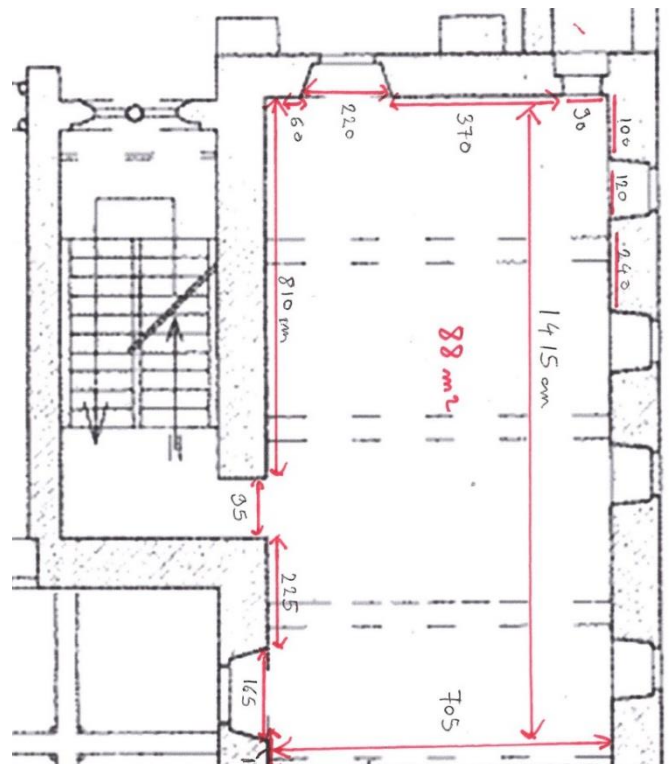
Exposition « Jonas » Thibault Philip
Résidence 2022 @J-M Wiedenkeller

Comme évoqué plus haut, l'Abbaye est un lieu patrimonial majeur du territoire, visité par plus de 32 000 visiteurs pendant la saison estivale.

Son architecture et sa situation privilégiée en bords de Rance invitent le public à découvrir son histoire et ses jardins dans lesquels, des œuvres d'art trouvent également leur place pendant la saison. Des agents saisonniers y accueillent les visiteurs entre juin et fin septembre.

Etant donnée l'empreinte patrimoniale forte de cette salle, la scénographie autour de l'exposition constituera une part importante du travail de l'artiste.

Elle sera imaginée et réalisée par l'artiste en résidence, ou, à ses frais, par une personne extérieure. Elle devra intégrer un petit espace pédagogique pensé en direction des publics.



4

Plan et mesures de la salle d'exposition

A ces œuvres nouvellement créées en résidence, pourront s'ajouter des œuvres existantes de l'artiste venant former une exposition sur la thématique donnée.

CONDITIONS D'ACCUEIL

- La résidence se déroulera sur une période de deux mois et demi : **du 6 avril au 28 juin 2023**. L'artiste sera accueilli en résidence et mettra en place son travail de création. Il, elle sera logé.e à la Vignette, maisonnette sise 105 rue du Quai (Dinan, le port). L'artiste devra avoir son propre matériel nécessaire au travail, le lieu de résidence ne dispose d'aucun matériel technique.
- Le travail de création sera exposé **du 29 juin au 1^{er} octobre 2023** à l'Abbaye Saint-Magloire de Léhon, au 1^{er} étage, dans la salle Noël Mars, pièce de 88m². L'installation aurait lieu au plus tôt à partir du 12 juin et jusqu'au 28 juin, en collaboration avec le Service Culture de la Ville de Dinan. Le démontage serait prévu à partir du 1^{er} octobre au soir et la semaine suivante si besoin.
- La présence de l'artiste est requise pour le vernissage de l'exposition **le jeudi 29 juin 2023** (date à confirmer).
- L'artiste élabore également, en collaboration avec le Service Culture, un programme d'actions culturelles. Ces actions pourront prendre des formes diverses.
- Une bourse de **6 000 €** pour l'artiste désigné par le jury, répartie comme suit :
 - **4500 €** de rémunération artistique, découpée comme suit :
 - 2500 € réalisation des nouvelles œuvres
 - 1500 € cession des droits d'auteur de l'exposition des nouvelles et œuvres préexistantes
 - 500 € montage d'exposition
 - **Jusqu'à 1500 €** pour les frais de production - *remboursés sur factures* -
- Les frais d'hébergement seront pris en charge par la Ville de Dinan. (Logement de 50 m² environ meublé comprenant : une cuisine, un salon avec canapé-lit et une salle d'eau au rez-de-chaussée ; une chambre, un petit séjour et une salle d'eau à l'étage).
- Les frais de repas ne sont pas pris en charge.
- Les frais de déplacement de l'artiste dans le cadre de la résidence ou de l'exposition ainsi que les frais de transport des œuvres préexistantes jusqu'au lieu d'exposition et retour seront pris en charge à hauteur de 400 € maximum. (Remboursement sur facture : Titre SNCF (2^{nde} classe), frais d'essence, péage).
- Communication : les frais de communication (affiche, publications, mailing etc) sont pris en charge par la Ville de Dinan. Le plan de communication prendra en compte également le réseau professionnel afin de soutenir l'artiste dans sa pratique professionnelle.
- La présence de l'artiste est requise minimum 3 jours par semaine sur toute la durée de la résidence. Un calendrier sera fixé conjointement dans la convention de résidence. L'artiste pourra accueillir ponctuellement sa famille afin de faciliter son organisation, dans la limite des capacités d'accueil du lieu d'hébergement La Vignette.

- Un agent municipal sera référent de l'artiste pour l'accompagner lors de la résidence et l'exposition ensuite.

PROPRIETE DES OEUVRES

L'artiste demeure propriétaire des œuvres produites durant la résidence. L'artiste donnera droits de représentation et de reproduction à la Ville de Dinan pour une édition d'un livret ou de tout autre objet permettant de conserver une trace du travail effectué sur le territoire. L'artiste cèdera ses droits d'auteur à la Ville de Dinan dans le cadre de l'exposition. L'artiste récupèrera ses œuvres à l'issue du démontage.

MODALITES DE CANDIDATURES

Conditions de participation

La résidence est ouverte à un ou une artiste dont le travail artistique s'inscrit dans les arts visuels, travaillant principalement autour des arts textiles. Néanmoins, l'artiste pourra intégrer diverses pratiques artistiques. Il ou elle doit être inscrit dans un réseau professionnel. Le travail artistique doit être son activité principale.

En raison des caractéristiques de la résidence, une pratique ou un goût particulier pour la transmission ou la médiation sont souhaités.

Jury

Un jury organisé début janvier 2023 désignera l'artiste retenu. La décision sera rendue mi-janvier 2023.

Ce jury est composé de :

- L'adjointe à la Culture
- Des membres de la Commission Culture
- Les deux représentantes du Service Culture
- Le responsable des Musées de Dinan
- Le directeur du FRAC Bretagne
- Un membre de l'association Documents d'Artistes Bretagne
- L'artiste designer Thibault Philip (Résidence 2022)

Critères d'éligibilité

- L'artiste devra justifier d'un régime de sécurité sociale, avoir un numéro de Siret et une identification à l'URSSAF du Limousin.
- Artiste ayant une pratique professionnelle principalement en Arts textiles
- L'artiste devra être domicilié en France.
- Disponibilité pour le temps de résidence organisé d'avril à juin 2023
- Pertinence du projet au regard de la thématique
- Faisabilité du projet
- Ancrage du travail de résidence sur le territoire et en direction des publics (capacité à proposer des formes de méditation)
- Originalité de la proposition
- Adaptation du projet en vue d'une exposition adressée à tous les types de publics

Dossier à transmettre

7

Les artistes souhaitant se porter candidat sont invités à adresser leur dossier numérique complet **avant le 22 novembre 2022** minuit à l'adresse e-mail : culture@dinan.fr

- Une note d'intention d'une page maximum précisant l'approche que l'artiste développera au cours de cette résidence de création. Tout document supplémentaire venant illustrer le projet de résidence sera le bienvenu (croquis, photos préparatoires ou autre)
- Une à deux lignes présentant succinctement des idées d'actions culturelles destinées aux publics à rencontrer
- Un portfolio comprenant un texte de présentation de sa démarche artistique, des visuels d'œuvres et si possible, d'expositions
- Un CV

→ **Tous les documents sont à présenter au format PDF. Aucun dossier papier ne sera traité. Tout dossier non complet ou hors délais ne sera pas traité.**

Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter par téléphone au : 02 96 87 40 65 ou par mail à : culture@dinan.fr